



BULLETIN D'ADHESION 2026

Document à transmettre
à contact@ffpa.fr

avant le 31 décembre 2025

☐ Première adhésion ☐ Renouvellement

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT : Merci de renseigner les informations générales concernant la structure adhérente afin d'assurer une bonne prise en compte de votre dossier.

Structure : Société / Association / Personne physique

Nom de la structure :

Représentant légal :

Fonction :

Email représentant légal :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Email contact :

N° SIRET :

N° TVA intracommunautaire :

CONTACT - FACTURATION : Si la personne à contacter pour la facturation diffère du représentant légal, merci de compléter les informations ci-dessous.

Nom / Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

CONTACTS - LISTE DE DIFFUSION : Merci de bien vouloir nous transmettre (via contact@ffpa.fr) la liste des personnes que vous souhaitez inscrire à notre liste de diffusion.

Veuillez inclure, pour chaque personne, les informations suivantes : **nom, prénom, fonction et adresse e-mail**. Ces contacts recevront nos actualités, invitations à nos événements et autres informations importantes.

ASSOCIATIONS / SOCIETES : nous vous remercions de bien vouloir préciser les informations financières (exercice 2024) : Votre chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'agriculture, déterminera la catégorie de cotisation applicable :

- **Chiffre d'affaires France :**€
- **Chiffre d'affaires Monde :**€

AGRICULTEURS : il convient de cocher uniquement la ligne A.

Veuillez cocher la catégorie vous correspondant :

Cocher	Collège	Description	Cotisation annuelle*
☐	A	Agriculteur individuel	50 €
☐	B	Entreprise sans CA dans les EnR Association avec CA inférieur à 100 k€	240 €
☐	C	Entreprise avec CA entre 1 € et 250 k€	500 €
☐	D	Entreprise avec CA entre 250 k€ et 500 k€ Association avec CA inférieur à 500 k€	1 000 €
☐	E	Entreprise avec CA entre 500 k€ et 1 M€ Association avec CA supérieur à 500 k€	2 000 €
☐	F	Entreprise avec CA entre 1 M€ et 3 M€	3 000 €
☐	G	Entreprise avec CA entre 3 M€ et 6 M€ Association avec un CA supérieur à 200 k€	5 000 €
☐	H	Entreprise avec CA monde inférieur à 80 M€, CA France inférieur à 10 M€ et moins de 5 salariés sur le territoire national	7 000 €
☐	I	Entreprise avec CA monde inférieur à 120M€, CA France inférieur à 10 M€ et moins de 10 salariés sur le territoire national	8 500 €
☐	J	Entreprise avec CA monde supérieur à 120 M€, CA France entre 10 M€ et 30 M€	10 000 €
☐	K	Entreprise avec CA monde supérieur à 150 M€, CA France supérieur à 30 M€	12 000€

**Les montants indiqués incluent la TVA si non récupérable.
L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

Le règlement de la cotisation, correspondant à votre collège d'adhésion, devra être effectué à réception de facture par virement bancaire.

Conformément aux statuts de la FFPA, disponible sur www.FFPA.fr :

- Toute adhésion est soumise à l'agrément du Bureau de la FFPA,
- L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction sauf démission pour l'année suivante par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 30 septembre de l'année en cours.

En signant ce bulletin, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts de la Fédération ainsi que des conditions d'adhésion.

Fait à :

Le :

Signature et cachet :